

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple Un But Une Foi



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL



PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT 2022-2025

Mars 2022

Table des matières

1.	INTRODUCTION	3
2.	CONTEXTE	3
1.	ENSEIGNEMENTS TIRES DE L’EVALUATION DU PSD 2018-2021	8
2.	VISION DU PSD 2022-2025.....	9
3.	PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES DU PSD 2022-2025.....	10
AXE STRATEGIQUE 1. L’ANCAR SE MET AU CENTRE DES PROGRAMMES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT NOTAMMENT LE PROGRAMME D’URGENCE DE L’EMPLOI DES JEUNES ET DE L’AUTONOMISATION DES FEMMES		
	1.1. RESULTAT1 : L’ANCAR PARTICIPE AU VOLET AGROSYLVOPASTORAL DU PROGRAMME EMPLOI JEUNES ET AUTONOMISATION DES FEMMES DU GOUVERNEMENT.....	12
	1.2. RESULTAT 2 : L’ANCAR PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES.....	14
AXE STRATEGIQUE 2 : L’ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES ADAPTES AUX MUTATIONS ET PERSPECTIVES ACTUELLES DU CONSEIL AGRICOLE ET RURAL		
	2.1. RESULTAT 1 : LE CONSEIL AGRICOLE EST DEvenu UN ENJEU ET UN ATOUT POUR LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE	15
	2.2. RESULTAT 2 : L’ANCAR MET EN ŒUVRE SA STRATEGIE D’E-CONSEIL A TRAVERS UN PROGRAMME NATIONAL STRUCTURE EN FONCTION DES ZONES	17
	2.3. RESULTAT 3: L’ANCAR DEVELOPPE UN PROGRAMME NATIONAL DE RENFORCEMENT DE CAPACITES ET DE DIFFUSION DES CHAMPS ECOLES.....	19
	2.4. RESULTAT4 : L’ANCAR DEVELOPPE EN COLLABORATION DES PROGRAMMES SPECIFIQUES ADAPTES A L’EVOLUTION DE LA DEMANDE EN CONSEIL AGRICOLE ET RURAL AVEC LES MINISTERES CONCERNES...21	21
	2.5. RESULTAT 5: L’ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES DE CAR AVEC LE SECTEUR PRIVE	22
4.	MISE EN ŒUVRE DU PSD 2022-2025.....	23
	4.2. Doter le personnel de l’ANCAR des capacités de concevoir les programmes et projets définis .23	23
	4.3. Développer des cadres de partenariat et d’intervention communs avec les structures du MAER, du MEPA, du MPEM, du MEDD	23
	4.4. Créer une base de données sous forme de « Donor intelligence » permettant de suivre les centres d’intérêt en termes de financement des principaux bailleurs de fonds qui interviennent dans les différents aspects du conseil agricole et rural.....	24
	4.5. Développer la communication	25
5.	SUIVI-EVALUATION DU PSD	26
6.	PLAN D’ACTION DETAILLE.....	29
	RESULTAT1 : L’ANCAR PARTICIPE AU VOLET AGROSYLVOPASTORAL DU PROGRAMME EMPLOI JEUNES ET AUTONOMISATION DES FEMMES DU GOUVERNEMENT	29
	RESULTAT 2 : L’ANCAR PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES.....	35
	RESULTAT 1 : LE CONSEIL AGRICOLE EST DEvenu UN ENJEU ET UN ATOUT POUR LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE	36
	RESULTAT 2 : L’ANCAR MET EN ŒUVRE SA STRATEGIE D’E-CONSEIL A TRAVERS UN PROGRAMME NATIONAL STRUCTURE EN FONCTION DES ZONES	38
	RESULTAT 3 : L’ANCAR DEVELOPPE UN PROGRAMME NATIONAL DE RENFORCEMENT DE CAPACITES ET DE DIFFUSION DES CHAMPS ECOLES	39
	RESULTAT 4 : L’ANCAR DEVELOPPE EN COLLABORATION AVEC LES MINISTERES CONCERNES DES PROGRAMMES SPECIFIQUES ADAPTES A L’EVOLUTION DE LA DEMANDE EN CONSEIL AGRICOLE ET RURAL	41
	RESULTAT 5 : L’ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES DE CAR AVEC LE SECTEUR PRIVE.....	42
7.	CADRE DE MESURE DE RENDEMENT.....	43
8.	BUDGET DU PLAN STRATEGIQUE 2022-2025	49

1. INTRODUCTION

1. L'élaboration du PSD 2022 -2025 s'inscrit dans un contexte où le Gouvernement oriente son action dans le cadre de référence du PSE phase 2 et notamment dans son Plan d'action Prioritaire Ajusté et Accélééré (PAP2A). L'ANCAR vient de finir son PSD 2018-2021 qui lui a permis de mettre en œuvre un nouvel organigramme accompagné d'un plan de développement des ressources humaines, du redéploiement des effectifs et du recrutement de nouvelles compétences.
2. Le PSD se veut une traduction de la vision stratégique du Gouvernement dans laquelle la contribution de l'ANCAR lui permettra d'atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée pour la période 2022-2025 et contribuera à la réalisation du PAP 2A.

2. CONTEXTE

2.1. Contexte économique et social

Le Sénégal a connu un cycle de croissance remarquable depuis le lancement du PSE

3. Depuis le lancement du PSE en 2014, le pays a connu un cycle de croissance remarquable. Une forte hausse du PIB et des indices de développement économiques a placé le Sénégal parmi les économies les plus dynamiques du continent avec 6%¹ de croissance du PIB réel par pays en 2018.
4. Les principaux enseignements du PAP 2014-2018 ont montré que le Sénégal est sur la voie d'une performance macroéconomique robuste, de l'autosuffisance alimentaire, d'une réduction des disparités territoriales, d'acquis sociaux importants dont notamment un renforcement de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, électricité, eau, protection sociale, etc.)

Consolider les acquis et accélérer la marche vers l'émergence en 2035

5. Le PSE phase II (2019- 2023) a pour objectif de consolider les acquis et accélérer la marche vers l'émergence en 2035 basée sur une économie forte, inclusive et résiliente pour le bien-être des populations, une stabilité du cadre macroéconomique à préserver avec un accent sur le renforcement de la productivité et la mobilisation des ressources internes, le développement d'un secteur Privé national fort, le développement du capital humain et la promotion de l'économie numérique.

Les principales chaînes de valeur de produits agricoles, animaux et halieutiques ont été affectées par la pandémie de la COVID-19

6. La pandémie de la COVID-19 a eu un impact négatif sur l'ensemble des économies. Au Sénégal, tous les secteurs, en particulier le tertiaire, ont été impactés par la pandémie. Le secteur

¹ Source: Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (Comptes nationaux, mai 2020), Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement

primaire notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche ont connu des perturbations liées aux mesures de restriction pour lutter contre la propagation de la pandémie. Les fermetures de frontières, les quarantaines, l'état d'urgence utilisés comme mesures pour freiner la pandémie ont engendré des perturbations dans les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les échanges commerciaux provoquant, ainsi, des difficultés de commercialisation des produits alimentaires des producteurs et la réduction de l'accès des populations à des sources d'aliments suffisantes/diversifiées et nutritives.

7. Les principales chaînes de valeur de produits agricoles, animaux et halieutiques ont été affectées par les mesures de restrictions prises superposées aux insuffisances structurelles de stockage, de conservation et de transformation des chaînes de valeur. Cette situation a engendré des difficultés de commercialisation des produits alimentaires des producteurs.

8. La restriction des mouvements et la fermeture des marchés à bétail ont, par ailleurs, affecté l'élevage pastoral basé sur la mobilité et la transhumance à la recherche de pâturage et d'eau et la commercialisation de petits ruminants et du lait. L'état d'urgence, la restriction des déplacements et la fermeture des marchés notamment à poissons ont fortement impacté la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture affectant, ainsi, les moyens d'existence des communautés de pêcheurs.

9. Les discontinuités dans la recherche de revenu induites par les confinements et l'état d'urgence ont affecté toutes les populations mais principalement celles à revenus faibles et ceux dépendant d'un revenu quotidien pour faire vivre leurs familles. Il s'agit notamment de ceux qui tirent leurs revenus du secteur informel qui représente 41,6% du PIB et emploie environ 48,8% de la population active occupée au Sénégal. Les activités agricoles constituant 35,2% des principales sources de revenu des ménages, cette situation a induit une vulnérabilisation accrue des ménages faibles.

10. Les principaux enseignements de la crise sanitaire et l'évolution de la demande sociale ont permis au Gouvernement de définir les enjeux pour la relance et la démarche d'ajustement du PAPII en cours et de son accélération.

- *Le premier défi défini par le Gouvernement est « d'accélérer la souveraineté alimentaire du pays en renforçant l'autonomie sur les produits de base (riz, autres céréales, lait, poisson, viande...) et de stimuler le « consommer local ».*
- *Le deuxième défi majeur est de « promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes ».*
- *Le troisième défi du PAP2A est de « mettre en place les trois agropoles définies par le Gouvernement dans sa vision de développement agro-industriel ».*

11. Le Gouvernement a prévu des mécanismes de financement innovants dans le PAP 2A pour la relance économique dont : (i) un mécanisme de financement pour les PME et GE, (ii) un mécanisme de financement pour le secteur informel, (iii) un Fonds de préparation et d'amorçage des projets, (iv) un Fonds commun pour la mobilisation de l'épargne nationale

La responsabilité de la mise en œuvre du PAP 2A a été confiée aux ministères sectoriels et aux agences de l'Etat dont l'ANCAR

2.2. Contexte sectoriel

12. **Le PSE (2014-2035) a identifié le secteur agricole comme le principal moteur de la sécurité alimentaire et de la croissance socio-économique à l'horizon 2035**, car l'agriculture reste la principale source de revenus et de subsistance en milieu rural. Le secteur agricole absorbe 45% du total de l'emploi avec une valeur ajoutée, en moyenne de 15,1% du PIB (ANSD, 2018).

Le secteur agricole a enregistré des améliorations réelles en termes de productivité et de production (2014-2019). En effet, le taux de croissance du PIB est passé de 6,8% en 2016 à 7,2% en 2017.

13. **L'Élevage est un des secteurs moteurs de la croissance dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).**

Son importance dans l'économie du Sénégal se justifie par sa contribution aux revenus et à la création d'emplois pour une grande frange de la population. C'est un secteur stratégique qui occupe près de 60% des ménages agricoles du Sénégal (RGPHAE 2013) et assure les moyens de subsistance de 30% des ménages en milieu rural (PNDE, 2016). Il a contribué à la valeur ajoutée du secteur primaire pour 28,5% et au Produit intérieur brut (PIB) pour 4,3% sur la période 2010-2014, avec une incidence importante sur la réduction de la pauvreté et la création de richesses et d'emplois. En dehors de son importance capitale dans la génération de revenus pour les ménages ruraux et urbains, l'élevage apporte également une contribution décisive, en termes de renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau du pays.

14. **Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle socio-économique important.** Il contribue pour près de 3,2% au PIB. Il convient de noter toutefois que cette contribution concerne seulement l'activité d'exploitation des ressources halieutiques et n'intègre pas les activités post capture, notamment le mareyage, la transformation artisanale et industrielle, de même que la pêche continentale et l'aquaculture.

Le poisson et les produits dérivés assurent des revenus et des moyens d'existence à plus de 600 000 acteurs et contribuent à la satisfaction des besoins en protéines animales des populations. Ainsi, avec une consommation moyenne per capita de 29Kg, le secteur contribue fortement à la sécurité alimentaire et couvre plus de 70% des besoins en protéines animales des populations. Les produits halieutiques et aquacoles sont une source fondamentale de protéines et de nutriments essentiels, et leurs qualités nutritionnelles comme leurs autres vertus pour la santé sont de plus en plus reconnues.

15. **La résilience des écosystèmes et des espèces ainsi que les conditions de vie des communautés qui en dépendent, paient un lourd tribut à la dégradation continue des ressources** et à l'érosion quantitative et qualitative de la base de production de l'économie sénégalaise.

Le rythme de dégradation du couvert végétal et des terres reste élevé, malgré une diminution sensible ces trois dernières décennies, passant de 80 000 ha/an en 1993, à 40 000 ha/an en 2012. Les manifestations et les causes constituent un cercle vicieux se déclinant sous diverses formes : i) réduction du couvert végétal, érosions éolienne, hydrique et côtière, salinisation/acidification des sols, dégradation physico-biologique des terres (34% de la superficie totale (LADA, 2010), sécheresse, remontée de la langue salée. Le tout est exacerbé par des facteurs anthropiques tels que l'urbanisation, le défrichement, la surexploitation des produits forestiers ligneux (écrémage d'espèces de valeur

comme *Pterocarpus erinaceus* (Venn), *Cordyla pinnata* (Dimb), etc...) et non ligneux, les mauvaises pratiques agricoles, le surpâturage, les feux de brousse, etc.

16. La dégradation des habitats de la faune et la diminution de l'effectif de certaines espèces (l'Eléphant, le Lycaon, l'Eland de Derby, le Cobe de Buffon) résultent principalement du braconnage, de l'extraction minière, de prospection de combustibles fossiles, de l'avancée des fronts agricole et urbain et du surpâturage à la périphérie des aires protégées.

17. Concernant les zones humides, les menaces s'expliquent par la dégradation progressive des ressources et fonctions des écosystèmes due également à des facteurs à la fois, éco climatiques et anthropiques. En conséquence, la salinisation des terres, l'érosion hydrique, la prolifération de plantes envahissantes, la surexploitation des ressources, la dégradation de la mangrove et de zones humides avec l'extraction de sable, tendent à s'accroître du fait des mouvements pionniers importants sur les fronts agricoles et urbains.

18. S'agissant de la biosécurité, bien que marquée par l'adoption de la loi n°2009-27 du 8 juillet 2009, elle doit s'inscrire dans une dynamique d'amélioration et de vulgarisation de la réglementation en vigueur. Compte tenu du développement fulgurant des biotechnologies et de leur application dans les domaines de la santé et de l'agriculture, les besoins du pays en renforcement de capacités et en structures d'analyse sont de plus en plus importants.

2.3. Contexte du secteur de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes

19. Fort d'une croissance démographique de 2,5% par an, le Sénégal connaît un doublement de sa population chaque quart de siècle, avec une proportion de jeunes de plus en plus importante. Cette catégorie de la population, âgée de moins de 35 ans, représentait, en 2020, 12,7 millions, soit 76% de la population. Les jeunes – entre 15 ans et 34 ans révolus – s'insèrent plus difficilement dans le marché du travail : en effet, les jeunes, qui représentent plus de 58,0% de la population en âge de travailler ne constituent que 50,4% de la main-d'œuvre nationale en 2018 et 35,3% de la main-d'œuvre en emploi en 2018 (ANSD). En conséquence, la main-d'œuvre au chômage est majoritairement constituée de jeunes : six (6) chômeurs sur dix (10), soit 62,6%, sont des jeunes. Les taux d'occupation et d'emploi n'excèdent guère respectivement 50% et 30% sur toute l'étendue du territoire national

20. Dans le secteur de l'Emploi, et particulièrement pour la frange « Jeunes », des efforts considérables ont été consentis. A partir des années 2000, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour venir à bout du chômage, et particulièrement celui des jeunes, qu'il s'agisse d'Agences, de programmes, de projets, fonds, structures de financement, etc. Ces différentes structures chargées de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de promotion de l'emploi ont des missions, attributions et cibles dont la frontière n'est pas suffisamment précise. Certaines d'entre elles en charge de l'emploi des jeunes ont eu à faire l'objet de fusion ou de suppression, dans un souci de rationalisation au démarrage de la mise en œuvre de la première phase du PSE. Ce souci de rationalisation a abouti à la création de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), en vue d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'emploi des jeunes, ;

21. C'est donc dans une perspective de rationalisation, de spécialisation, de synergie et d'optimisation du dispositif institutionnel d'intervention que s'inscrit l'Etat du Sénégal pour traduire sa vision de la politique de l'emploi. Entre 2010 et 2020, plus de 544 milliards de FCFA ont été ordonnancés dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes, pour la mise en œuvre de certains projets et structures d'accompagnement et de financement. Ces structures d'appui ont permis d'accompagner l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes

2.4. Cadre politique et stratégique

22. L'agriculture occupe une place de choix dans les politiques publiques du Sénégal. Ainsi, la stratégie sectorielle du MAER est définie dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS II) qui opérationnalise la LPSDA du MAER. Le PRACAS est aligné au Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et à la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). Ses principaux axes stratégiques portent sur : (i) l'amélioration de la productivité et de la production des cultures vivrières : mil, sorgho, maïs, fonio et niébé. , (ii) l'optimisation des performances des filières industrielles: arachide, sésame, riz, tomate industrielle et coton , (iii) le développement des exportations de fruits et légumes : haricots verts, mangue, melon -, (iv) l'amélioration des taux de couverture en oignon, pomme de terre et banane,

23. Préparé dans le cadre des réformes de budgétisation axée sur les résultats, le document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), couvrant la période de 2020 à 2022, précise les orientations stratégiques du budget 2020 du MAER. Il s'oriente vers des investissements publics à fort impact social pour (i) renforcer la sécurité alimentaire et le rééquilibrage de la balance commerciale, (ii) développer des filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée, (iii) préserver des équilibres socio- économiques et dynamisation de l'économie rurale. Le DPPD a retenu des stratégies à travers les quatre programmes suivants :

- Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales
- Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles ;
- Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation agricole et Appui conseil ;
- Pilotage et coordination administrative du MAER.

24. Le Plan Stratégique de l'ANCAR 2022-2025 va inscrire ses programmes de mise en œuvre dans l'axe 3 du DPPD qui est l'accompagnement à la production : le Financement, la Recherche, la Formation agricole et L'Appui conseil ;

25. Le Plan National de Développement de l'Elevage révisé en 2016 qui est bâti sur un horizon de 15 ans, constitue le cadre de référence pour les interventions en direction du développement de l'élevage au Sénégal et de mise en cohérence des différentes initiatives qui se développent au sein du secteur. Dans ce cadre, les orientations stratégiques définies pour le secteur l'ont été autour des quatre axes suivants : (i) Axe 1 : Accroissement de la productivité et des productions animales, (ii) Axe 2 : Création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes de production, (iii) Axe 3 : Amélioration de la mise en marché des produits animaux, (iv) Axe 4 : Renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

26. La Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016-2023, positionne le Développement de l'Aquaculture et de la chaîne de valeur parmi ses principaux axes stratégiques devant permettre d'opérationnaliser la vision du PSE dans le domaine de la Pêche et de l'Aquaculture. Les orientations de la LPSDPA sont traduites dans le Plan Stratégique de Développement de l'Aquaculture (PSDA) 2018-2022 qui ambitionne de porter la production aquacole du Sénégal à hauteur de 31 000 tonnes à l'horizon 2022. Toutefois, la situation de la production reste faible par rapport aux objectifs visés dans le PSE.

27. La vision partagée, de la lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement, baromètre des futures actions à développer, est qu'« A l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable ». L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal est : « Créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques ».

28. Au niveau national, l'Acte III de la Décentralisation, consacré par le Code général des Collectivités locales adopté en 2013, renforce la mise en œuvre du PSE (2014-2035) par la territorialisation des politiques publiques à travers l'organisation du pays « en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022 ».

29. **Sur le plan du cadrage stratégique sous régional et régional** : la mise en place du PSE, prend en compte le contexte marqué par l'avènement des agendas 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable (ODD) et 2063 de l'Union Africaine, du cadre stratégique communautaire de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des nouvelles directives de l'Union Économique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

30. **La Stratégie nationale pour l'équité et l'Égalité de genre (SNEEG)** : le Plan Stratégique de l'ANCAR 2022-2025 va s'inscrire dans la SNEEG qui vise deux objectifs à savoir : (i) l'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal, (ii) et l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

31. Le PSD prend en compte les principaux leviers fondamentaux reconnus comme enjeux de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces enjeux sont : (i) la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ; (ii) la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain ; (iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ; (iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

1. ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'ÉVALUATION DU PSD 2018-2021

32. L'ANCAR a bien mené ses réformes institutionnelles et organisationnelles et s'est ainsi dotée de capacités d'intervention en termes de ressources humaines et d'organisation institutionnelle lui permettant d'améliorer ses performances en matière de Conseil agricole et rural.

33. L'ANCAR a été une structure très performante dans le partenariat tant en matière de mobilisation de ressources que de conseils agricoles et ruraux diversifiés fournis aux bénéficiaires.

34. Les options d'adaptation institutionnelle et organisationnelle du PSD 2018-2021 ont, certes, permis à l'ANCAR de mettre à niveau ses ressources humaines en fonction de son organisation institutionnelle, mais ont induit parallèlement des charges de personnel supplémentaires. Ces charges liées aux ressources humaines dépassent, dans la nomenclature budgétaire de l'ANCAR, les ressources financières dévolues aux activités techniques de conseil agricole et rural associées aux ressources destinées au fonctionnement et aux investissements.

35. L'ANCAR est faiblement articulé avec les autres ministères qui interviennent dans le secteur agricole et rural tels que les ministères en charge de l'élevage, de la pêche, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes en milieu rural, des collectivités territoriales, du développement industriel.

36. La mobilisation de ressources de l'ANCAR est dépendante de deux axes qui peuvent connaître une précarité en fonction de divers facteurs dont notamment :

- une catastrophe comme la pandémie pouvant obliger le gouvernement à réduire la dotation pour faire face à d'autres priorités ;
- la réduction du nombre de conventions avec les projets et programmes qui peut subvenir d'une année à l'autre avec l'existence et l'évolution des projets et programmes.

37. L'ANCAR dispose d'un statut de Société Anonyme (S.A.) de droit privé, à participation publique minoritaire. Régie par les textes de l'OHADA, elle a une autonomie de gestion technique, administrative et financière, donc, peut, de ce point de vue, contractualiser avec les structures publiques et privées dans le cadre de l'exercice de sa mission de Conseil Agricole et Rural (CAR). L'ANCAR peut, ainsi, accéder à des ressources publiques et à des ressources non publiques

38. Les principales leçons à retenir en termes d'orientations du PSD 2022-2025 est qu'il doit être moins axé sur les questions institutionnelles et organisationnelles et doit s'ouvrir résolument vers la conception et la mise en œuvre de programmes majeurs de CAR qui, non seulement, permettront à l'ANCAR de diversifier sa clientèle mais aussi d'améliorer ses performances en termes de mobilisation des ressources.

2. VISION DU PSD 2022-2025

39. Le vision retenue dans le cadre du PSD 2022-2025 s'inscrit dans celui du Gouvernement en rapport au PAP 2A. Il s'agit de contribuer à la sécurité et la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, la résilience des populations, le développement de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes en milieu rural dans un contexte qui prend en compte le changement climatique

40. Le PSD 2022-2025 aura deux principales orientations :

- Faire répondre l'ANCAR aux mutations du contexte du CAR et à l'évolution de la demande ;
- Faire de l'ANCAR une structure qui a des stratégies de financement durable lui permettant d'asseoir un dispositif de CAR stable et pérenne.

3. PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES DU PSD 2022-2025

41. Les axes stratégiques découlent de l'analyse de la situation actuelle et des évolutions et mutations en cours du contexte dans lequel évolue l'ANCAR actuellement et les perspectives qui en découlent.

2.5. 3.1.1. Situation actuelle

42. L'ANCAR baigne dans une situation caractérisée par la présence de plusieurs fournisseurs de CAR répartis dans le territoire national. L'ANCAR est le plus grand fournisseur en termes d'occupation de l'espace territorial, de ressources humaines. Elle a la caractéristique d'apporter le CAR, entre autres, à des petits producteurs qui ne sont pas en mesure de le rémunérer. Les ressources publiques que l'ANCAR reçoit du Gouvernement compensent, certes, cette situation mais sont très insuffisantes pour une structure qui couvre près de 73% du territoire national. Le partenariat avec les projets de développement, permet, par ailleurs, à l'ANCAR, de mobiliser des ressources financières lui permettant d'apporter du CAR aux bénéficiaires des dits projets de développement. Bien que cette forme de mobilisation des ressources soit pertinente et totalement en accord avec le statut de l'ANCAR, elle procure des ressources courtes, tout au plus, de même durée de vie que les projets.

43. La problématique majeure est que l'ANCAR, au-delà de la dotation annuelle de l'Etat qui largement insuffisante pour faire face aux besoins de l'ANCAR, ne dispose pas de ressources suffisamment longues et durables pour prendre en charge son personnel qui est permanent.

2.6. 3.1.2. Les mutations du contexte du CAR

44. Le contexte actuel du CAR est caractérisé par de nouveaux types de demande inhérents aux priorités du Gouvernement et, entre autres, à l'évolution de la pandémie. La mise en place des agropoles, le Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes avec la création des pôles emplois, l'autonomisation des femmes, l'acte 3 de la décentralisation avec les pôles de développement, le changement climatique, l'entrepreneuriat rural constituent de potentiels générateurs de demande de CAR de haute priorité.

45. De nouveaux paradigmes comme la digitalisation ou l'E-conseil contribuent à la transformation structurelle de la délivrance du CAR, qui intègrent, déjà, les champs écoles agricoles et agropastoraux

46. Le PSD 2022-2025 s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- L'ANCAR se met au centre des programmes prioritaires du Gouvernement notamment le Programme d'urgence de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes et Développement des Agropoles à travers des programmes articulés avec l'ensemble des

ministères intervenant dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques, dans la territorialisation de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes

- L'ANCAR développe des programmes adaptés aux mutations et perspectives actuelles du conseil agricole et rural ;

AXE STRATEGIQUE 1. L'ANCAR se met au centre des programmes prioritaires du Gouvernement notamment le Programme d'urgence de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes

47. **Contexte :** La population du Sénégal est estimée à 16,7 millions d'habitants en 2021². Une part importante de la population est composée de jeunes de moins de 20 ans. Cette tranche d'âges éprouve des difficultés à s'insérer dans le tissu économique. Le Gouvernement a retenu de leur procurer des emplois décents dans son Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes qu'il a inscrit dans le Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSEJ). La coordination du programme est confiée au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération dans le cadre du Programme d'accélération compétitivité et emplois (PACE).

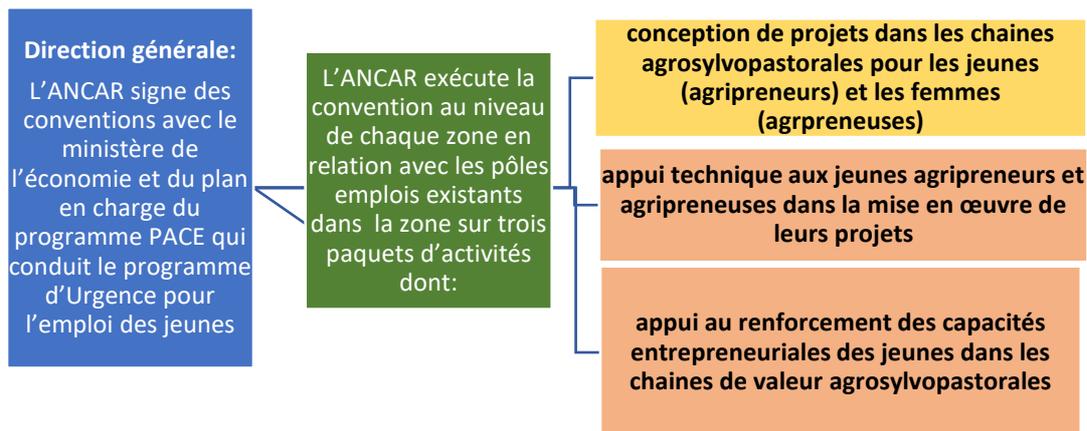
48. Le Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes du Gouvernement comporte un important volet orienté vers l'insertion des jeunes dans les chaînes agrosylvopastorales.

49. L'ANCAR est la structure la plus appropriée pour appuyer le programme d'urgence du Gouvernement dans sa partie appui à l'insertion de jeunes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales, compte tenu des qualifications agrosylvopastorales de son personnel et de l'étendue des capacités territoriales d'intervention

50. L'expérience de l'ANCAR en matière de renforcement des capacités entrepreneuriales des producteurs à travers l'utilisation de l'approche SHEP constitue un atout important dans l'appui au Programme d'urgence du Gouvernement pour l'emploi des jeunes. A travers l'approche SHEP, les producteurs et productrices peuvent être renforcés sur les outils de recherche de marché, l'amélioration de la maîtrise des coûts de production des différentes spéculations ciblées.

51. L'intervention de l'ANCAR sera, ainsi, structurée :

² <https://www.ansd.sn/>



1.1. RESULTAT1 : L'ANCAR PARTICIPE AU VOLET AGROSILVOPASTORAL DU PROGRAMME EMPLOI JEUNES ET AUTONOMISATION DES FEMMES DU GOUVERNEMENT

PLAN D'ACTION (détails voir Annexe 1)

Résultats	Activités
L'ANCAR occupe une place importante dans la mise en œuvre du Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales	1. Faire la situation de référence au niveau des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales dans les différentes zones en actualisant les études existantes et en réalisant des études complémentaires au besoin
	2. Déterminer les capacités, les contraintes (en organisation, gestion, maîtrise technique du métier choisi, situation financière) des jeunes demandeurs de projets
	3. Identifier les contraintes d'approvisionnement, d'accès aux marchés, de financement
	4. Elaborer, en collaboration avec l'ANPEJ, des projets pour les jeunes demandeurs en fonction de la spécificité des zones
	5. Faire la cartographie des fournisseurs de formation, le contenu de leur curricula pour déterminer les types de partenariats que la Direction de zone va nouer avec les fournisseurs de formation professionnelle en vue d'appuyer les jeunes et les femmes
	6. Appuyer technique aux jeunes agripreneurs et agripreneuses dans la mise en œuvre de leurs projets
Les capacités entrepreneuriales des jeunes porteurs de projets sur	Elaboration de curricula de formation et de supports pédagogiques pour jeunes apprenants sur des modules de

les aspects techniques des chaînes de valeur sont développées au niveau des agropoles	formation initiale en entrepreneuriat et de spécialisation en agro-entrepreneuriat
	Formation en gestion des jeunes porteurs de projets (compétences en comptabilité et calcul des coûts).
	Organisation de cycles de formation/incubation en entrepreneuriat dans les filières ASPH au niveau des 4 agropoles
	Encadrement de cohortes de jeunes porteurs de projets sortant de l'incubation par cycle trimestriel
	Voyages d'études ou visites d'échange organisés pour faire visiter aux jeunes porteurs de projets les microentreprises réussies
	Elaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Accompagnement des Jeunes jeunes porteurs de projets

PLAN D'ACTION

Résultat	Activités	Spécificités d'intervention des zones	Période de mise en oeuvre
Les capacités entrepreneuriales des jeunes agripreneurs sur les aspects techniques des chaînes de valeur sont développées au niveau des agropoles	Elaboration de curricula de formation et de supports pédagogiques pour jeunes apprenants sur des modules de formation initiale en entrepreneuriat et de spécialisation en agro-entrepreneuriat	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022
	Formation en gestion des futurs agripreneurs (compétences en comptabilité et calcul des coûts).	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024

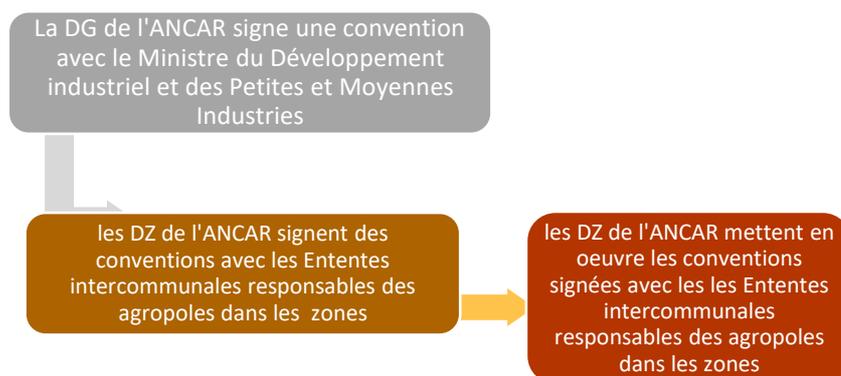
	Organisation de cycles de formation/incubation en entrepreneuriat dans les filières ASPH au niveau des 4 agropoles	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024
	Encadrement de cohortes de jeunes agripreneurs sortant de l'incubation par cycle trimestriel	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024
	Voyages d'études ou visites d'échange organisés pour faire visiter aux agripreneurs les microentreprises réussies	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024
	Elaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Accompagnement des Jeunes Agripreneurs	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022

1.2. RESULTAT 2 : L'ANCAR PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES

52. **Contexte** : Le Gouvernement a fait de la mise en place des agropoles une priorité majeure qui va stimuler une agro-industrialisation durable et inclusive qui renforce la valeur ajoutée des produits agricoles et réduit la dépendance aux importations de produits agroalimentaires. Le Sénégal ne transforme que 13 % de sa production agricole. Ces agropoles devraient permettre à l'agriculture de mieux contribuer de manière significative à la croissance du PIB du pays, d'accélérer la souveraineté alimentaire et de permettre l'intervention plus significative du secteur privé dans l'économie. C'est pourquoi, le Sénégal considère la mise en œuvre des agropoles comme le démarrage d'une révolution agricole majeure pour le pays. Les agropoles Sud-Nord-Centre-Est-Ouest mobiliseront à terme, un financement de 700 milliards FCFA répartis entre le secteur public pour 250 milliards FCFA et le secteur privé pour près de 450 milliards FCFA.

53. L'ANCAR va inscrire son PSD 2022-2025, entre autres, dans la mise en œuvre du programme de développement des Agropoles du Gouvernement. Les Directions de zones de l'ANCAR participent au développement des agropoles dans leurs zones respectives d'intervention

54. L'intervention de l'ANCAR sera, ainsi, structurée :



PLAN D' ACTIONS

Résultat	Activités
L'ANCAR contribue à l'approvisionnement en produits agrosylvopastoraux des agropoles par l'appui technique aux producteurs des agropoles	Identification des Ententes intercommunales responsables des agropoles
	Signature de conventions pluriannuelles entre les DZ et les Ententes intercommunales responsables des agropoles sur la base de programmes d'appui préparés et proposés par les DZ
	Mise en œuvre des conventions pluriannuelles dont l'objectif sera principalement, pour l'ANCAR, d'appuyer le maillon approvisionnement en produits agrosylvopastoraux des agropoles dont la transformation, le conditionnement, la valorisation et la mise en marché constitue l'objet des agropoles.

AXE STRATEGIQUE 2 : L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES ADAPTES AUX MUTATIONS ET PERSPECTIVES ACTUELLES DU CONSEIL AGRICOLE ET RURAL

2.1. RESULTAT 1 : LE CONSEIL AGRICOLE EST DEvenu UN ENJEU ET UN ATOUT POUR LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE

55. **Contexte** : Dans un contexte marqué par des dérégulations de la continuité des chaînes de valeur liées au changement climatique, l'agriculture sénégalaise, ouvert au marché mondial, doit faire face à des défis majeurs : alimentaires, sanitaires, environnementaux, économiques, sociaux, sociétaux, territoriaux et techniques. L'enjeu, pour l'ANCAR est de contribuer aux réponses sur les

conditions et les modalités selon lesquelles les systèmes de production agroécologiques peuvent apporter des réponses à ces enjeux.

56. Située au carrefour de l'agronomie et de l'écologie, l'agroécologie vise à transformer l'agriculture mais aussi à repenser l'ensemble des systèmes alimentaires afin de les rendre plus durables. Elle conjugue production agricole et reproduction des ressources naturelles et revêt une dimension à la fois territoriale et globale. Elle peut être présentée comme un système d'interactions entre les acteurs impliqués dans la gestion des exploitations agricoles, les filières et les ressources naturelles.

57. L'intervention de l'ANCAR sera, ainsi, structurée :



PLAN D'ACTION

Résultat	Activités
L'ANCAR accompagne les agriculteurs dans la transition agroécologique	<p>Elaborer un programme de CAR pour appuyer l'insertion à la transition écologique des producteurs. Le programme comprendra une série d'actions coordonnées et complémentaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de prévisions météorologiques (quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, saisonnières), des calendriers des cultures (spécifiques en fonction des zones et des spéculations), des alertes/conseils pour les décisions clés à prendre par les producteurs et les décideurs - Le développement d'un système d'informations sur l'évolution de la biomasse fourragère en fonction de la saison et les capacités de charge des pâturages en utilisant l'outil feed balance sheet (FAO) afin de faciliter

	<p>aux éleveurs le choix des périodes et des destinations en matière de migration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'un système d'informations sur l'existence et la fonctionnalité des points d'eau pastoraux et agropastoraux pour appuyer les éleveurs dans le choix de leurs destinations de transhumance - Le renforcement de capacités à travers des formations sur les pratiques agroécologiques en fonction des zones - L'expérimentation de pratiques agroécologiques - l'appui à la transformation et à la conservation de produits agricoles, de facilitation à la commercialisation des produits éco-biologiques - de la sensibilisation, des voyages d'étude, du plaidoyer
--	---

2.2. RESULTAT 2 : L'ANCAR MET EN ŒUVRE SA STRATEGIE D'E-CONSEIL A TRAVERS UN PROGRAMME NATIONAL STRUCTURE EN FONCTION DES ZONES

58. **Contexte** : L'ANCAR a développé une stratégie d'e-conseil , avec l'appui de la FAO, à travers le déploiement de SAIDA, dans lequel près de 1000 agents de vulgarisation et relais forment les agriculteurs à utiliser des systèmes digitaux qui les aide à réduire leurs coûts d'intrants, à utiliser les meilleures pratiques pour augmenter le rendement de leurs cultures et à vendre au meilleur prix disponible.

59. 84 000 petits agriculteurs enregistrés dans plus de 3 000 villages couverts par plus de 1000 agents de vulgarisation dans les 7 principales zones de production agricole du pays. Près de 955 messages de conseils techniques diffusés en texte (web et SMS) et en audio (web). Six langues locales (Bassari, Diola, Mandingue, Poular, Serer, Wolof) plus le français et l'anglais sont utilisées

60. L'ANCAR, par ailleurs, a été appuyé par la FAO à construire une plateforme de mise en réseau (www.senlouma.org) pour aider les petits agriculteurs sénégalais à vendre leur production, en

réaction rapide aux problèmes de commercialisation et au gaspillage généralisé de produits agricoles causés par la pandémie de COVID-19 et les blocages qu'elle a induits.

61. Ces deux portails numériques fournissent en temps réel des informations climato-intelligentes dédiées au monde agricole, ainsi qu'un marché d'échange virtuel entre les vendeurs (particuliers, coopératives ou entreprises) et les clients (grossistes, transformateurs, restaurants ou particuliers). En plus d'utiliser les informations climato-intelligentes pour stimuler la production, les agriculteurs ont, ainsi, la possibilité d'acheter directement auprès des fournisseurs et de commercialiser leurs produits auprès des consommateurs finaux, ce qui raccourcit considérablement la longueur des chaînes de valeur, réduit le prix final des produits et augmente les "revenus nets du marché" des agriculteurs.

PLAN D'ACTION :

Résultats	Activités
<p>L'ANCAR a élargi son programme d'e-conseil permettant pour former les agriculteurs à utiliser des systèmes digitaux qui les aide à utiliser les meilleures pratiques agropastorales pour améliorer la résilience de leurs systèmes de production, augmenter leur productivité et vendre au meilleur prix disponible</p>	<p>Elaborer un programme digital de conseil agricole et rural couvrant l'ensemble du pays avec des spécificités en fonction des zones comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la relation vendeur d'intrants-producteurs. - L'extension de la plateforme de mise en réseau (www.senlouma.org) de marketing virtuel entre les acteurs de la chaîne de valeur agricole (individus, coopératives, fournisseurs, etc.) et les clients (grossistes, transformateurs, restaurants ou individus). - La diffusion numérique de l'information et du CAR - Le développement d'une application combinant des informations sur la production et la conservation d'aliments nutritifs accompagnée d'une plateforme de diffusion - Le développement d'un module sur l'inclusion financière et le microcrédit en partenariat avec UNCDF - La formation des techniciens de l'ANCAR à l'utilisation de ces outils numériques - L'élaboration de dispositifs de collecte des données requises pour les différentes plateformes

2.3. RESULTAT 3: L'ANCAR DEVELOPPE UN PROGRAMME NATIONAL DE RENFORCEMENT DE CAPACITES ET DE DIFFUSION DES CHAMPS ECOLES

62. **Contexte** : L'absence de synergie entre les structures d'appui-conseil est le constat le plus partagé par les acteurs et partenaires. La plupart des structures font recours à des approches qu'elles assimilent à des CEP pour procéder à des démonstrations et diffusion de technologies auprès des populations cibles (exemple des parcelles de démonstration de certains Projets et de la Recherche, des parcelles de diffusion des structures d'appui-conseil, des fermes de certaines agences). En analysant de près leur démarche, l'on se rend compte de l'absence de la prise en compte de certaines étapes clés du CEP mettant le producteur au cœur du dispositif

63. Le contexte actuel appelle l'harmonisation des interventions des différentes structures de conseil à travers l'approche des champs -écoles – producteurs du fait :

- de la diversité des domaines d'application du CEP (grandes cultures, arboriculture fruitière, les productions animales, résilience climatique, commercialisation et qualité, nutrition, entre autres) qui se matérialise aujourd'hui par le développement de nouveaux concepts (Verger-école-producteur, champ-école agropastoral, CEP / Coqua, CEP / Nutrition, ...)
- de la production et la disponibilité de plusieurs manuels / guides et outils (+curricula) adaptables à chaque contexte du champ-école et la formation des acteurs à l'utilisation de ces outils ;
- de la mise en place du Réseau National des Formateurs en GIPD au Sénégal, qui est une association spécialisée dans la formation en champ école.

64. L'ANCAR a déjà une expérience éprouvée en matière de mise en place et de conduite de CEP par ses conseillers agricoles et ruraux au niveau des zones agro écologiques du Sénégal ; ses techniciens disposent de compétences reconnues en la matière et utilisent déjà le CEP dans leur méthodologie de CAR. A titre d'illustration, l'ANCAR utilise le CEP dans la lutte contre l'émigration rurale des jeunes dans la zone du bassin arachidier à travers le partenariat avec la Coopération Belge (le projet PARERBA : CEP riziculture et maraîchage) ; également l'approche CEP est menée par les techniciens de l'ANCAR dans la mise en œuvre du projet Résilience climatique avec la FAO pour diffuser auprès des producteurs les bonnes pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques.

65. L'ANCAR a entrepris l'institutionnalisation du CEP comme outil de Conseil Agricole et Rural avec l'appui de la FAO avec l'objectif de le caractériser, de l'harmoniser et de l'intégrer comme outil de CAR. A la suite de cette institutionnalisation, l'ANCAR devrait élaborer un projet de mise à l'échelle des CEP sur tout le territoire national en intégrant ses partenaires de la Recherche, Universités, DRDR, Projets-Programmes etc., dans la mise en œuvre comme le préconise la stratégie d'intégration de l'approche champs-écoles des producteurs (CEP) dans le dispositif de conseil agricole et rural au Sénégal.

66. Ledit programme aura pour objet d'harmoniser l'utilisation du CEP, de renforcer les capacités des principaux acteurs intervenant dans le CEP, notamment les producteurs, les structures d'appui-conseil, les institutions de recherche et de formation et les services déconcentrés de l'Etat. Ainsi, il s'agira de faire en sorte que dans n'importe quelle localité (village, commune, etc.), le CEP soit une approche appropriée par tous, intégrée dans les mœurs des producteurs, donc intériorisée comme lieu d'apprentissage des acteurs (agriculteurs, éleveurs, arboriculteurs, pêcheurs, exploitants forestiers, etc.).

PLAN D' ACTIONS

Activités	Résultats
<p>Préparation d'un Projet de mise à l'échelle des CEP sur le territoire national sur 3 ou 4 ans qui sera proposé par l'ANCAR à ses partenaires (DRDR, Recherche, Universités, Plateformes paysannes, Projets-programmes, etc.) et soumis aux Partenaires Techniques et Financiers pour financement de la mise en œuvre.</p> <p>Le projet comportera les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des plateformes de concertation et de promotion des CEP pour : <ul style="list-style-type: none"> • La coordination et la réalisation d'actions répondant à des besoins prioritaires déterminés à l'issue d'un processus participatif d'identification et de planification, et devant contribuer à l'amélioration de la production et de la sécurité alimentaire des populations rurales ; • Favoriser et promouvoir un système de gestion concertée, durable et démocratique des diverses ressources au niveau de la zone agro écologique. • Assurer une meilleure représentation de toutes les filières rurales (agriculture, élevage, pêche et foresterie) dans le conseil agrosylvopastoral ; • Partager avec les acteurs du monde rural les missions dévolues aux structures de l'Etat en charge du développement rural pour éviter toutes confusions dans les rôles. - Mise à l'échelle des CEP comme outil de CAR : la mise en place des CEP sur tout le territoire national pour établir un maillage permettant le transfert et la diffusion de technologies à travers les actions suivantes 	<p>RRésultat1 : l'ANCAR a conçu et mis en œuvre un projet en charge de la formation en CEP au profit des opérateurs économiques intervenant en milieu rural notamment des sociétés régionales de développement (SODEFITEX, SODAGRI, SAED), des ONG spécialisées ainsi que de certaines OP faîtières, qui contribuera à l'harmonisation souhaitée des outils de l'approche CEP au Sénégal.</p>

- Identifier les bénéficiaires et les sites au niveau de chaque localité et pour chaque zone agro écologique ;
- Sur la base de critères précis, choisir et former des facilitateurs-relais sur l'approche CEP ;
- Former des techniciens (conseillers agricoles et ruraux) répartis entre les CLCOP (communes) sur l'approche CEP pour la supervision ;
- Appuyer l'équipement des CEP ;
- Formation des producteurs sur l'approche CEP ;
- Formation des structures d'appui-conseil, des institutions de recherche et de formation et des services déconcentrés de l'Etat en CEP
- **Renforcement des capacités des prestataires de CAR** notamment : les sociétés régionales de développement (SODEFITEX, SODAGRI, SAED) et les ONG spécialisées, les prestataires privés de CAR ainsi que certaines OP faîtières,
- **Renforcement des capacités des institutions de recherche et de formation et des services déconcentrés de l'Etat**
- **Suivi et évaluation de la mise en œuvre des CEP.**

2.4. RESULTAT4 : L'ANCAR DEVELOPPE EN COLLABORATION DES PROGRAMMES SPECIFIQUES ADAPTES A L'EVOLUTION DE LA DEMANDE EN CONSEIL AGRICOLE ET RURAL AVEC LES MINISTERES CONCERNES

67. **Contexte** : L'évaluation du PSD 2018-2021 a montré que l'ANCAR est faiblement articulé avec les autres ministères qui interviennent dans le secteur agricole et rural tels que les ministères en charge de l'élevage, de la pêche, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes en milieu rural, des collectivités territoriales, du développement industriel

68. L'ANCAR doit développer une offre aux ministères en termes de programmes spécifiques répondant à l'actualité de la demande des acteurs du monde rural

PLAN D' ACTIONS

Résultat	Activités
L'ANCAR a conçu et développé des programmes de CAR en partenariat	1. Rencontre par la DG de l'ANCAR avec les ministères par l'ANCAR pour proposer aux ministères le

<p>avec les ministères en charge de l'élevage, de la pêche, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, des collectivités territoriales, du développement industriel et le secteur privé</p>	<p>développement d'un partenariat avec l'ANCAR autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme conjoint. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le MEPA • Programme d'appui de l'ANCAR au développement de la culture fourragère et de l'entrepreneuriat fourrager • Programme d'appui de l'ANCAR au développement de l'aviculture rurale ▪ Pour le MPEM • Programme d'appui de l'ANCAR aux jeunes à mettre en place des fermes aquacoles améliorées • Programme national d'appui de l'ANCAR à l'amélioration de l'employabilité des femmes et des jeunes dans la conservation, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles ▪ Pour le MEDD : • Programme d'appui de l'ANCAR dans le cadre du Programme d'appui à la transition agroécologique préparé par l'ANCAR cité plus haut ▪ Pour le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire • Partenariat dans la mise en œuvre de l'Acte 3 Décentralisation à l'instar du programme de partenariat avec la commune de Ndiob
---	---

2.5. RESULTAT 5: L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES DE CAR AVEC LE SECTEUR PRIVE

69. **Contexte :** La fourniture de conseil numérique appelle des collaborations avec les acteurs dont les opérateurs téléphoniques, les développeurs informatiques, les fournisseurs de logiciels et 'agrégateurs' de données, spécialisés dans la collecte, la mise en forme puis le partage d'information via des outils numériques.

70. La conception de solutions technologiques, la production d'un contenu pertinent et la gestion du service coûtent cher. Actuellement, les services sont pour la plupart dépendants de l'aide au développement. La plupart des initiatives de l'ANCAR, dans ce domaine, sont souvent financées à travers des projets d'appui de la FAO. Ceci pose des questions sur la durabilité financière des initiatives.

PLAN D'ACTION:

Résultat	Activités
Des collaborations entre l'ANCAR et les structures privées qui concourent à la durabilité de la fourniture du CAR sont développées	Elaboration par la Direction générale de l'ANCAR de programmes de fourniture de conseil numérique associant l'ANCAR avec les opérateurs téléphoniques, les développeurs informatiques, les fournisseurs de logiciels et 'agrégateurs' de données, spécialisés dans la collecte, la mise en forme puis le partage d'information via des outils numériques Mise en œuvre du programme

4. MISE EN ŒUVRE DU PSD 2022-2025

4.2. Doter le personnel de l'ANCAR des capacités de concevoir les programmes et projets définis

71. La préparation des programmes et projets retenus dans le cadre du présent PSD nécessitera pour l'ANCAR une expertise avérée en la matière. Sous ce rapport, bien que pouvant faire appel, au besoin, à une expertise spécialisée externe, L'ANCAR va développer un plan de formation de son personnel technique susceptible de porter ces exercices de conception, programmation et planification.

72. La nécessité de donner aux programmes la spécificité requise en fonction des zones requiert de l'ANCAR de former son expertise au niveau des différentes zones

Résultat	Activités	Spécificités d'intervention des zones
Le personnel technique de l'ANCAR conçoit et prépare des projets et programmes	Préparer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel technique de l'ANCAR à la conception et la préparation de projets et programmes de CAR	Les cadres de toutes les zones seront formés

4.3. Développer des cadres de partenariat et d'intervention communs avec les structures du MAER, du MEPA, du MPEM, du MEDD

73. Diversifier les services et partenariats de l'ANCAR au sein du MAER et offrir plus de services de CAR aux autres ministères en charge de l'élevage, de la pêche et de l'environnement (MEPA,

MEDD et MPEM) appellent de la part de l'ANCAR de proposer des cadres de partenariat et d'intervention. La Direction générale de l'ANCAR définira avec chaque ministère la nature du cadre de partenariat et d'intervention requis

PLAN D'ACTION

Résultat	Activités	Spécificités d'intervention des zones
L'ANCAR a développé des cadres de partenariat et d'intervention avec les ministères en charge de l'élevage, de la pêche et de l'environnement (MEPA, MEDD et MPEM) et leur offre des services de CAR dans le cadre de programmes conjoints	La DG propose des cadres de partenariat et d'intervention aux ministères en charge de l'élevage, de la pêche et de l'environnement (MEPA, MEDD et MPEM) L'ANCAR élabore, en partenariat avec les ministères, des programmes communs basés sur la priorité des ministères	Toutes les Directions de zone y participent

4.4. Créer une base de données sous forme de « Donor intelligence » permettant de suivre les centres d'intérêt en termes de financement des principaux bailleurs de fonds qui interviennent dans les différents aspects du conseil agricole et rural

74. Les axes stratégiques du PSD 2022-2025 tournent autour de la conception, du financement et de la mise en œuvre :

- de programmes qui s'insèrent dans les priorités du Gouvernement : Programme d'urgence de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes et Développement des Agropoles
- de programmes adaptés aux mutations et perspectives actuelles du conseil agricole et rural
- de propositions de programmes aux autres ministères qui interviennent dans le secteur agricole et rural tels que les ministères en charge de l'élevage, de la pêche, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes en milieu rural, des collectivités territoriales, du développement industriel
- de programmes à proposer au secteur privé (OP, autres acteurs privés)

75. Le financement de ces programmes dépendra des partenaires techniques et financiers, de l'Etat et des acteurs privés. Sous ce rapport l'ANCAR a besoin d'avoir une bonne connaissance et un suivi des centres d'intérêt des PTF en matière de financement en rapport avec le secteur agricole et rural. L'ANCAR préparera une base de données « Donor intelligence » qui lui permettra de savoir vers quel PTF orienter ses recherches de financement en fonction des thématiques des programmes préparés

4.5. Développer la communication

76. Les préoccupations de l'ANCAR portent généralement sur les réponses aux besoins qu'éprouvent les acteurs du milieu rural pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie en gravissant les échelons socio-économiques. La plupart des interventions de l'ANCAR s'articulent autour de la diffusion de technologies, de connaissances et de moyens visant à améliorer les moyens de subsistance et les ressources nécessaires aux populations bénéficiaires. Bien que ceux-ci soient considérés comme des conditions nécessaires pour aider au développement, ils ne sont pas nécessairement suffisants pour assurer la pérennité des progrès souhaités. Les efforts de l'ANCAR doivent prendre en compte d'autres facteurs tout aussi importants, tels que l'accès à l'information, la capacité humaine et, l'accès aux savoirs et aux services pertinents.

77. **L'ANCAR doit élaborer une stratégie de communication accompagnée d'un plan d'action.** L'analyse de la communication actuelle de l'ANCAR doit permettre de préparer le terrain pour l'élaboration d'une stratégie de communication et du plan d'action pour répondre aux besoins et priorités identifiés.

78. **La stratégie de communication** est un ensemble intégré d'objectifs de communication, d'approches, de messages et de canaux pour atteindre les résultats globaux de l'ANCAR. Elle fixe les lignes d'action qui amèneront les intervenants à aborder conjointement les problèmes liés à la communication et à avancer pour atteindre des objectifs communs.

79. Les différentes étapes seront :

1. Définir les problèmes clés de communication lors d'un atelier regroupant l'ANCAR et ses partenaires (acteurs locaux, services étatiques, projets et programmes partenaires,
2. Identifier les parties prenantes concernées prioritaires
3. Formuler des objectifs spécifiques
4. Choix de l'approche de communication gardant à l'esprit les meilleures approches, médias et canaux à utiliser dans les différents contextes que constituent les zones de l'ANCAR
5. Identification du contenu de base
6. Sélection des médias : pour choisir le canal le plus approprié aux parties prenantes pressenties, la combinaison de plusieurs supports disponibles localement produit les meilleurs résultats. Parmi le large éventail de canaux de communication, l'ANCAR pourra utiliser : les médias traditionnels, les médias communautaires, les médias grand public ou mass media, les technologies de l'information et de la communication, les médias sociaux ou médias du web

80. **Le plan d'action de communication** est un outil pour définir et planifier les activités et les extrants, et allouer des ressources pour rendre une stratégie de communication opérationnelle sur

le terrain. Le plan de communication pour le développement doit être précisé avec les acteurs locaux pour faciliter leur mobilisation, leur engagement et leur contrôle sur les activités de communication

81. L'ANCAR fera appel dans le cadre de contrats périodiques à des entités spécialisées en communication pour asseoir préparer et mettre sa stratégie de communication et son plan d'action

5. SUIVI-EVALUATION DU PSD

82. Le PSD 2021-2025 disposera d'un système de pilotage au sein duquel le système de suivi-évaluation occupera une place centrale.

83. Le Système de suivi-évaluation PSD ; il sera simple et opérationnel et aura pour but de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage du PSD. Il s'appuiera sur quatre principaux piliers (i) le manuel de suivi-évaluation qui sera élaboré et qui définira en détail les éléments du dispositif ainsi que les éléments de sa mise en œuvre (indicateurs opérationnalisés, acteurs, outils, mécanismes et procédures ; (ii) une application informatique dédiée qui permettra de faciliter les flux de données et d'informations générés par le PSD. Le système va permettre de suivre l'avancement des activités ainsi que le suivi de l'atteinte des produits et des effets attendus le PSD. Le système sera basé sur les indicateurs du cadre de résultat du PSD et, sera complété par un système d'information géographique (SIG) qui permettra de cartographier et de géo référencer les bénéficiaires, les activités et réalisations du PSD.

84. Le Système de suivi-évaluation sera mis en place dès le début du PSD et sera opérationnalisé au niveau local par les Directions de Zone, les partenaires de mise en œuvre (OP, prestataires, etc.), qui contribueront au suivi des activités et à la collecte des données.

85. Le responsable du suivi-évaluation assurera la production/la consolidation des documents suivants : (i) les PTBA ; (ii) les rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels ; (iii) les annexes des rapports de supervision ; (iv) les enquêtes et études thématiques ponctuelles ; (v) l'enquête de référence et les enquêtes d'impact à la fin du PSD ; (vi) les autres rapports à adresser au Ministère de l'Agriculture. Il est le principal gérant du système et garant de la qualité des données, toutefois, chaque cadre de l'ANCAR sera également impliqué dans le fonctionnement du système selon son niveau de responsabilité.

Le système de Suivi-évaluation sera caractérisé comme suit :

- a) un système S&E basé sur les objectifs clairement mesurables avec des indicateurs pertinents ;
- b) une approche participative qui sera mise en œuvre pendant toute la durée de mise en œuvre du PSD ;
- c) un questionnement constant sur la qualité et l'efficacité de la planification et du suivi et de la mesure des effets et impacts ;
- d) un renforcement continu des capacités des acteurs du système.

86. La participation des bénéficiaires dans la mise en œuvre du système de suivi-évaluation est un élément déterminant dans le pilotage du PSD.

87. Dans le cadre de la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du PSD, les activités spécifiques suivantes seront réalisées (i) une étude de référence pour la mesure de l'impact; (ii) un

suivi interne qui renseignera les indicateurs de produits ; (iii) des auto-évaluations participatives annuelles ; (iv) des missions de supervision de la Direction Générale de l'ANCAR semestriellement ; (v) une évaluation à mi-parcours et à l'achèvement qui mesureront la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, la durabilité des résultats.

88. Des études de référence : au début du PSD, la cellule de suivi-évaluation va conduire une enquête de référence sur les indicateurs d'effets et d'impact du PSD. Des passages pour cette étude seront réalisées à mi-parcours et à la fin du PSD.

89. Un suivi interne permanent des activités : Il sera mené par la Direction Générale à travers un dispositif de collecte simple et fiable des informations pour renseigner sur les activités réalisées et les produits obtenus. Les données seront désagrégées par genre et âge dans la mesure du possible. Le suivi interne constituera la base des rapports trimestriels, semestriels et annuels qui présenteront (a) les progrès quantitatifs (produits) et qualitatifs atteints, (b) les problèmes rencontrés au cours de la période et les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (c) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés au cours de la période suivante, et (d) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du PSD.

90. Des auto-évaluations participatives internes : La Direction Générale appuiera, avec la forte implication des DZ chef de file, l'organisation d'ateliers d'auto-évaluation annuelles afin de faire le point sur le niveau d'exécution par rapport aux prévisions du PTBA, de discuter des problèmes rencontrés et des propositions de solutions. Cet atelier permettra également de définir les lignes d'action du PTBA de l'année suivante. La Direction Générale utilisera des approches et méthodes participatives, y compris l'analyse des parties prenantes, le recueil de témoignages oraux, la cartographie sociale participative, l'établissement de graphiques et diagrammes des relations causales, des tendances et des changements, le brainstorming sur les forces et les faiblesses des interventions et des opérateurs. Ces méthodes participatives permettent de valoriser les expériences et les réalités des bénéficiaires du PSD, particulièrement les femmes et les jeunes.

91. Suivi externe : La Direction Générale aura à mener des missions de supervision tous les semestres. Ces missions lui permettront de s'assurer avec les parties prenantes de la mise en œuvre des activités du PSD.

92. Une revue à mi-parcours (RMP) sera effectuée. Cette revue : (i) permettra d'apprécier la pertinence du PSD et de son approche de mise en œuvre, le niveau de réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées ; (ii) donnera des orientations pour résoudre les difficultés et atteindre les objectifs ; (iii) évaluera la durabilité des résultats atteints. La RMP analysera aussi l'exécution financière (niveau des coûts par rapport aux réalisations ; niveau de mobilisation du financement du PSD ; réallocations financières si nécessaire).

93. A la fin du PSD, une mission d'achèvement aboutissant à la production d'un rapport final et un atelier de clôture mettront en exergue les résultats, les effets et l'impact du PSD sur les groupes cibles ; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de fin du PSD et traitera au moins les points suivants : (a) les bénéfices obtenus, (b) la réalisation des objectifs, (c) la performance des parties concernées dans la mise en œuvre du PSD, (d) la gestion fiduciaire globale, et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre du PSD.

94. La mission utilisera les cinq (5) critères standards d'évaluation à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité et mettra en exergue les aspects d'innovation pouvant être répliqués à plus grande échelle. Elle utilisera un ensemble d'instruments quantitatifs et qualitatifs afin de former un jugement pertinent sur la performance d'ensemble et les résultats du PSD.

Ce système de suivi-évaluation sera l'outil principal du pilotage du PSD qui impliquera toute la gouvernance de l'ANCAR (DG, DZ, Conseil d'administration, MAER) selon des méthodes et supports adaptés à chaque niveau.

6. PLAN D'ACTION DETAILLE

AXE STRATEGIQUE 1. L'ANCAR SE MET AU CENTRE DES PROGRAMMES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT NOTAMMENT LE PROGRAMME D'URGENCE DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES

RESULTAT1 : L'ANCAR PARTICIPE AU VOLET AGROSILVOPASTORAL DU PROGRAMME EMPLOI JEUNES ET AUTONOMISATION DES FEMMES DU GOUVERNEMENT

Résultats	Activités	Spécificités d'intervention des zones	Période de mise en œuvre
L'ANCAR occupe une place importante dans la mise en œuvre du Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales	7. Faire la situation de référence au niveau des chaînes de valeur agro-sylvo--pastorales dans les différentes zones en actualisant les études existantes et en réalisant des études complémentaires au besoin	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022

	<p>8. Déterminer les capacités, les contraintes (en organisation, gestion, maîtrise technique du métier choisi, situation financière) des jeunes demandeurs de projets</p> <p>9. Identifier les contraintes d’approvisionnement, d’accès aux marchés, de financement</p>	<p>Toutes les zones</p>	<p>Deuxième semestre 2022</p> <p>Deuxième semestre 2022</p>
	<p>10. Elaborer, en collaboration avec l’ANPEJ, des projets pour les jeunes demandeurs en fonction de la spécificité des zones</p>	<p>Exemples de projets en fonction de la spécificité des zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets d’appui aux jeunes porteurs de projets (femmes et hommes) pour la création de micro-entreprises de biens et services : fabrication et réparation de petits matériels et d’équipements agricoles, prestation de service de labour, fabrication d’engrais organiques et de bio-pesticides : Toutes les zones • Projets de création de micro-entreprises de jeunes et femmes pour la production de semences et de plants fruitiers : Toutes les zones • Projets d’appui à la mise en place de systèmes performants de distribution de semences de céréales, d’oignon et des autres cultures maraichères : panel de 	<p>Deuxième semestre 2022 à premier semestre 2023</p>

		<p>distributeurs (boutiquiers, producteurs, plateforme e-commerce etc.) Toutes zones</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets de renforcement de capacités de jeunes agripreneurs pour la production horticole à travers la mise en place de vergers améliorés : Zone des Niayes, Zone Vallée du Fleuve Sénégal, Zone Basse et Moyenne Casamance • Projets de création et renforcement de capacités de jeunes pour le conditionnement, le stockage, la commercialisation des produits horticoles : Zone des Niayes, Zone Vallée, Zone Basse Casamance • Projets de création et renforcement de capacités des jeunes pour la production d'alimentation de bétail à partir des sous-produits agricoles : Zone Bassin arachidier Nord, Zone bassin arachidier Sud, Zone sylvopastorale, Zone Sénégal Oriental et Haute Casamance, Zone Basse et Moyenne Casamance • Projets de développement de l'entreprenariat fourrager auprès 	
--	--	---	--

		<p>des jeunes et des femmes (culture fourragère) : Toutes les zones</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets de promotion de bergeries améliorées au profit des jeunes et des femmes : Toutes les zones • Projets de promotion des exploitations avicoles rurales au profit des femmes : Toutes les zones • Projets de promotion de fermes aquacoles au bénéfice des jeunes et femmes : Toutes les zones • Projets de développement et distribution des kits de transformation du poisson (fours solaires pour le séchage et four à charbon le fumage) : Toutes les zones • Projets d’insertion des jeunes dans la chaîne de distribution des produits halieutiques et aquacoles en milieu urbain par la mise en place des pools de jeunes livreurs hommes et femmes : Zone Basse et Moyenne Casamance, Zone Niayes • Projets d’appui aux jeunes et aux femmes à développer une chaîne de 	
--	--	---	--

		distribution des produits halieutiques et aquacoles en milieu rural notamment dans les zones enclavées et au niveau des marchés hebdomadaires par la conception de mini systèmes de conservation et de distribution des produits halieutiques et aquacoles : Zone Bassin arachidier Nord, Zone bassin arachidier Sud, Zone sylvopastorale, Zone Sénégal Oriental et Haute Casamance	
	11. Faire la cartographie des fournisseurs de formation, le contenu de leur curricula pour déterminer les types de partenariats que le la Direction de zone va nouer avec les fournisseurs de formation professionnelle en vue d'appuyer les jeunes et les femmes	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022
	12. Appuyer technique les jeunes agripreneurs et agripreneuses dans la mise en œuvre de leurs projets	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à fin 2025
Les capacités entrepreneuriales des jeunes agripreneurs sur les aspects techniques des chaînes de valeur sont développées au niveau des agropoles	13. Elaboration de curricula de formation et de supports pédagogiques pour jeunes apprenants sur des modules de formation initiale en entrepreneuriat et de spécialisation en agro-entrepreneuriat	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022
		Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024

	14. Formation en gestion des futurs agripreneurs (compétences en comptabilité et calcul des coûts).		
	Organisation de cycles de formation/incubation en entrepreneuriat dans les filières ASPH au niveau des 4 agropoles	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024
	Encadrement de cohortes de jeunes agripreneurs sortant de l'incubation par cycle trimestriel	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024
	Voyages d'études ou visites d'échange organisés pour faire visiter aux agripreneurs les microentreprises réussies	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022 à 2024
	Elaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Accompagnement des Jeunes Agripreneurs	Toutes les zones	Deuxième semestre 2022

RESULTAT 2 : L'ANCAR PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES

Résultat	Activités	Spécificités d'intervention des zones	Période de mise en œuvre
L'ANCAR contribue à l'approvisionnement en produits agrosylvopastoraux des agropoles par l'appui technique aux producteurs des agropoles	Identification des Ententes intercommunales responsables des agropoles	Chaque DZ identifie, dans sa zone, es Ententes intercommunales responsables des agropoles	Premier semestre 2022
	Signature de conventions pluriannuelles entre les DZ et les Ententes intercommunales responsables des agropoles sur la base de programmes d'appui préparés et proposés par les DZ	Chaque DZ signe une convention avec les Ententes intercommunales responsables des agropoles dans sa zone	Premier semestre 2022
	Mise en œuvre des conventions pluriannuelles dont l'objectif sera principalement, pour l'ANCAR, d'appuyer le maillon approvisionnement en produits agrosylvopastoraux des agropoles dont la transformation, le conditionnement, la valorisation et la mise en marché constitue l'objet des agropoles.	L'ANCAR va appuyer les producteurs fournisseurs de produits agricoles aux agropoles, par le développement d'itinéraires techniques du CAR. Les secteurs d'activités des bénéficiaires concerneront tous les maillons des chaînes de valeurs halieutiques et agropastorales, retenues dans le cadre des agropoles à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • La mangue et l'anacarde pour l'Agropole sud qui est composé des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor ; 	2022-2025

		<ul style="list-style-type: none"> • L'arachide, les céréales, le sel et l'élevage pour l'Agropole centre qui réunit les régions de Diourbel, Kaolack, Fatick et Kaffrine ; • La production laitière, la production fourragère, la production horticole l'agropole Ouest regroupe les communes de Malicounda, Sandiara et Nguéniène • l'Agropole nord réunit les régions de Louga, Matam et Saint-Louis dont les études de faisabilité sont en cours 	
--	--	---	--

AXE STRATEGIQUE 2 : L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES ADAPTES AUX MUTATIONS ET PERSPECTIVES ACTUELLES DU CONSEIL AGRICOLE ET RURAL

RESULTAT 1 : LE CONSEIL AGRICOLE EST DEvenu UN ENJEU ET UN ATOUT POUR LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE

Résultat	Activités	Spécificités d'intervention des zones	Periode de mise en oeuvre
L'ANCAR accompagne les agriculteurs dans la transition agroécologique	<p>Elaborer un programme de CAR pour appuyer l'insertion à la transition écologique des producteurs.</p> <p>Le programme comprendra une série d'actions coordonnées et complémentaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de prévisions météorologiques (quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, saisonnières), des calendriers des cultures (spécifiques en fonction des zones et des spéculations), des alertes/conseils pour les 	Le programme sera établi en fonction des spécificités agroécologiques des différentes zones	Deuxième semestre 2022

	<p>décisions clés à prendre par les producteurs et les décideurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'un système d'informations sur l'évolution de la biomasse fourragère en fonction de la saison et les capacités de charge des pâturages en utilisant l'outil feed balance sheet (FAO) afin de faciliter aux éleveurs le choix des périodes et des destinations en matière de migration - Le développement d'un système d'informations sur l'existence et la fonctionnalité des points d'eau pastoraux et agropastoraux pour appuyer les éleveurs dans le choix de leurs destinations de transhumance - Le renforcement de capacités à travers des formations sur les pratiques agroécologiques en fonction des zones - L'expérimentation de pratiques agroécologiques - L'appui à la transformation et à la conservation de produits agricoles, de facilitation à la commercialisation des produits éco-biologiques - De la sensibilisation, des voyages d'étude, du plaidoyer 		
--	---	--	--

RESULTAT 2 : L'ANCAR MET EN ŒUVRE SA STRATEGIE D'E-CONSEIL A TRAVERS UN PROGRAMME NATIONAL STRUCTURE EN FONCTION DES ZONES

Résultats	Activités	Zones	Période de mise en œuvre
<p>L'ANCAR a élargi son programme d'e-conseil permettant pour former les agriculteurs à utiliser des systèmes digitaux qui les aide à utiliser les meilleures pratiques agropastorales pour améliorer la résilience de leurs systèmes de production, augmenter leur productivité et vendre au meilleur prix disponible</p>	<p>Elaborer un programme digital de conseil agricole et rural couvrant l'ensemble du pays avec des spécificités en fonction des zones comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la relation vendeur d'intrants-producteurs. - L'extension de la plateforme de mise en réseau (www.senlouma.org) de marketing virtuel entre les acteurs de la chaîne de valeur agricole (individus, coopératives, fournisseurs, etc.) et les clients (grossistes, transformateurs, restaurants ou individus). - La diffusion numérique de l'information et du CAR - Le développement d'une application combinant des informations sur la production et la conservation d'aliments nutritifs accompagnée d'une plateforme de diffusion - Le développement d'un module sur l'inclusion financière et le microcrédit en partenariat avec UNCDF - La formation des techniciens de l'ANCAR à l'utilisation de ces outils numériques - L'élaboration de dispositifs de collecte des données requises pour les différentes plateformes 	<p>Toutes les zones</p>	<p>Premier et deuxième semestre 2022</p>

	<p>développement rural pour éviter toutes confusions dans les rôles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à l'échelle des CEP comme outil de CAR : la mise en place des CEP sur tout le territoire national pour établir un maillage permettant le transfert et la diffusion de technologies à travers les actions suivantes - Identifier les bénéficiaires et les sites au niveau de chaque localité et pour chaque zone agro écologique ; - Sur la base de critères précis, choisir et former des facilitateurs-relais sur l'approche CEP ; - Former des techniciens (conseillers agricoles et ruraux) répartis entre les CLCOP (communes) sur l'approche CEP pour la supervision ; - Appuyer l'équipement des CEP ; - Formation des producteurs sur l'approche CEP ; - Formation des structures d'appui-conseil, des institutions de recherche et de formation et des services déconcentrés de l'Etat en CEP - Renforcement des capacités des prestataires de CAR notamment : les sociétés régionales de développement (SODEFITEX, SODAGRI, SAED) et les ONG spécialisées, les prestataires privés de CAR ainsi que certaines OP faîtières, - Renforcement des capacités des institutions de recherche et de formation et des services déconcentrés de l'Etat - Suivi et évaluation de la mise en œuvre des CEP. 	<p>Toutes les zones</p>	<p>2023 à 2025</p>
--	--	-------------------------	--------------------

RESULTAT 4 : L'ANCAR DEVELOPPE EN COLLABORATION AVEC LES MINISTERES CONCERNES DES PROGRAMMES SPECIFIQUES ADAPTES A L'EVOLUTION DE LA DEMANDE EN CONSEIL AGRICOLE ET RURAL

Résultat	Activités	Spécificités d'intervention des zones	Période de mise en oeuvre
<p>L'ANCAR a conçu et développé des programmes de CAR en partenariat avec les ministères en charge de l'élevage, de la pêche, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, des collectivités territoriales, du développement industriel et le secteur privé</p>	<p>2. Rencontre par la DG de l'ANCAR avec les ministères par l'ANCAR pour proposer aux ministères le développement d'un partenariat avec l'ANCAR autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme conjoint. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le MEPA <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'appui de l'ANCAR au développement de la culture fourragère et de l'entrepreneuriat fourrager • Programme d'appui de l'ANCAR au développement de l'aviculture rurale ▪ Pour le MPEM <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'appui de l'ANCAR aux jeunes à mettre en place des fermes aquacoles améliorées • Programme national d'appui de l'ANCAR à l'amélioration de l'employabilité des femmes et des jeunes dans la conservation, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles ▪ Pour le MEDD : <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'appui de l'ANCAR dans le cadre du Programme d'appui à la transition agroécologique préparé par l'ANCAR cité plus haut 	<p>Toutes les zones contribuent à la préparation des programmes</p>	<p>Premier Semestre 2022</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire • Partenariat dans la mise en œuvre de l'Acte 3 Décentralisation à l'instar du programme de partenariat avec la commune de Ndiob ▪ Mise en œuvre des programmes 		2023-2025
--	---	--	-----------

RESULTAT 5 : L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES DE CAR AVEC LE SECTEUR PRIVE

Résultat	Activités	Spécificités d'intervention des zones	Période de mise en œuvre
Des collaborations entre l'ANCAR et les structures privées qui concourent à la durabilité de la fourniture du CAR sont développées	<p>Elaboration par la Direction générale de l'ANCAR de programmes de fourniture de conseil numérique associant l'ANCAR avec les opérateurs téléphoniques, les développeurs informatiques, les fournisseurs de logiciels et 'agrégateurs' de données, spécialisés dans la collecte, la mise en forme puis le partage d'information via des outils numériques</p> <p>Mise en œuvre du programme</p>	<p>Participation de toutes les zones à l'élaboration</p> <p>Toutes les zones</p>	<p>Premier semestre 2022</p> <p>2022-2025</p>

7. CADRE DE MESURE DE RENDEMENT

Résultats	Indicateur de Performance	Cible				Acquisition des données	Fréquence	Responsable
		Cibles 2022 Année de référence	Cibles 2023	Cibles 2024	Cible 2025	Source d'information		

AXE STRATEGIQUE 1 : L'ANCAR se met au centre des programmes prioritaires du Gouvernement notamment le Programme d'urgence de l'emploi des jeunes et de l'autonomisation des femmes et Développement des Agropoles à travers des programmes articulés avec l'ensemble des ministères intervenant dans les chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques, dans la territorialisation de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes

1.1. RESULTAT1 : L'ANCAR PARTICIPE AU VOLET AGROSILVOPASTORAL DU PROGRAMME EMPLOI JEUNES ET AUTONOMISATION DES FEMMES DU GOUVERNEMENT

L'ANCAR occupe une place importante dans la mise en œuvre du Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes	Convention avec le ministère de l'économie et du plan en charge du programme PACE	1 convention signée avec le MEPCI	-	-	-	PV Signature de la convention	1seule fois	DG
L'ANCAR conçoit des projets dans les chaînes agrosylvopastorales pour les jeunes agripreneurs et les femmes agripreneuses	Nombre de Projets conçus en fonction des DZ	25 projets conçus au moins par DZ	50 projets conçus au moins par DZ	50 projets conçus au moins par DZ	50 projets conçus au moins par DZ	Documents de projet conçus	Annuelle	DZ
L'ANCAR apporte son appui technique aux jeunes agripreneurs et agripreneuses dans la mise en œuvre de leurs projets	Nombre de projets de jeunes agripreneurs et agripreneuses appuyés dans leur mise en œuvre en fonction des zones		75 projets de jeunes agripreneurs et agripreneuses appuyés par DZ	50 projets de jeunes agripreneurs et agripreneuses appuyés par DZ	50 projets de jeunes agripreneurs et agripreneuses appuyés par DZ	Rapport suivi évaluation de chaque DZ	Annuelle	DZ

Les capacités entrepreneuriales des jeunes agripreneurs sur les aspects techniques des chaînes de valeur sont développées au niveau des agropoles	% de jeunes agripreneurs formés qui utilisent leurs capacités managériales	20	50	80	80	Rapport d'évaluation des agripreneurs formés et mis en situation professionnelle	Annuelle	DG et DZ
1.2. RESULTAT 2 : L'ANCAR PARTICIPE AU DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES								
La DG de l'ANCAR signe une convention avec le Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries	Convention signée avec Ministère du Développement industriel et des Petites et Moyennes Industries	1 convention signée avec le MEPCI	-	-	-	PV Signature de la convention	Annuelle	DG
Les DZ de l'ANCAR signent des conventions pluriannuelles avec les Ententes intercommunales responsables des agropoles dans les zones	7 conventions signées	5 conventions signées	2 conventions signées	-	-	PV signatures des conventions	Annuelle	DZ
Les DZ de l'ANCAR mettent en œuvre les conventions signées avec les Ententes intercommunales responsables des agropoles dans les zones		2 conventions mise en œuvre	3 conventions mises en œuvre	2 conventions mises en œuvre	-	Taux d'accroissement des productions agrosylvopastorales destinés aux agropoles induites par l'appui de l'ANCAR aux producteurs de la zone	Annuelle	DZ

AXE STRATEGIQUE 2 : L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES ADAPTES AUX MUTATIONS ET PERSPECTIVES ACTUELLES DU CONSEIL AGRICOLE ET RURAL

2.1. RESULTAT 1 : LE CONSEIL AGRICOLE EST DEvenu UN ENJEU ET UN ATOUT POUR LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE

L'ANCAR propose la préparation conjointe d'un programme national d'appui aux producteurs à l'insertion à la transition écologique aux MEDD, au MAER, au MEPA, au MPEM, au MGLDAT	Un programme national conjoint préparer avec les ministères	1	-	-	-	Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ
Le programme national conjoint préparer avec les ministères mis en œuvre	Un dispositif de prévision, d'alerte et de conseils météorologiques, d'orientation par rapport au calendrier cultural, aux mouvements de transhumance du bétail mis en place en fonction des zones	1				Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ
	Nombre de producteurs formés aux bonnes pratiques agroécologiques et agroforestières	10000	20000	30000	30000	Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ

2.2. RESULTAT 2 : L'ANCAR MET EN ŒUVRE SA STRATEGIE D'E-CONSEIL A TRAVERS UN PROGRAMME NATIONAL STRUCTURE EN FONCTION DES ZONES

<p>L'ANCAR a élargi son programme d'e-conseil permettant aux agents de CAR et aux relais de former les agriculteurs à utiliser des systèmes digitaux qui les aide à utiliser les meilleures pratiques agropastorales pour améliorer la résilience de leurs systèmes de production, augmenter leur productivité et vendre au meilleur prix disponible</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de couverture de la Plateforme senlouma en rapport avec les zones de l'ANCAR 	50	80	100	100	Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de couverture de la plateforme de diffusion accompagnée d'une application combinant des informations sur la production et la conservation d'aliments nutritifs fonctionnel en rapport avec les zones de l'ANCAR 	30	60	80	100	Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de diffusion du module sur l'inclusion financière et le microcrédit développé et fonctionnel 	30	60	80	100	Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ
							Annuelle	DG et DZ

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % des techniciens ANCAR utilisant les plateformes ▪ Nombre de producteurs utilisant les plateformes 	50% des techniciens ANCAR 10 000	100% des techniciens ANCAR 20000	- 30000	- 50000	Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR Rapport de suivi évaluation de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ
--	--	---	---	----------------	----------------	--	----------	----------

2.3. RESULTAT 3 : L'ANCAR DEVELOPPE UN PROGRAMME NATIONAL DE RENFORCEMENT DE CAPACITES ET DE DIFFUSION DES CHAMPS ECOLES

L'ANCAR a conçu et mis en œuvre un projet en charge de la formation en CEP au profit des prestataires de CAR intervenant en milieu rural notamment des sociétés régionales de développement (SODEFITEX, SODAGRI, SAED), des ONG spécialisées ainsi que de certaines OP faïtières, qui contribuera à l'harmonisation souhaitée des outils de l'approche CEP au Sénégal.	Nombre de prestataires de CAR formés	50	100	300	800	Rapport de formation et rapports de S/E de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ
	Nombre d'institutions de recherche et de services déconcentrés de l'Etat formés	10	20	20	20	Rapport de formation et rapports de S/E de l'ANCAR	Annuelle	DG et DZ

2.4. RESULTAT 4 : L'ANCAR DEVELOPPE EN COLLABORATION AVEC LES MINISTERES CONCERNES DES PROGRAMMES SPECIFIQUES ADAPTES A L'EVOLUTION DE LA DEMANDE EN CONSEIL AGRICOLE ET RURAL

L'ANCAR a conçu et développé des programmes de CAR en partenariat avec les ministères en charge de l'élevage, de la pêche, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, des collectivités territoriales, du développement industriel et le secteur privé	Rencontres DG ANCAR et ministères concernés pour convenir d'un programme conjoint	1				P V rencontre	Annuelle	DG
	Nombre de programmes spécifiques proposés et développés avec les ministères	3	4	4	2	Document de programme Rapport évaluation S/E ANCAR	Annuelle	DG

2.5. RESULTAT 2 : L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES DE CAR AVEC LE SECTEUR PRIVE

Des collaborations entre l'ANCAR et les structures privées qui concourent à la durabilité de la fourniture du CAR sont développées	Nombre de programmes de fourniture de conseil numérique associant l'ANCAR avec les opérateurs téléphoniques, les développeurs informatiques, les fournisseurs de logiciels et 'agrégateurs' de données spécialisés dans la collecte, la mise en forme et le partage d'information via des outils numériques	2	3	5	10	Rapport évaluation S/E ANCAR	Annuelle	DG et DZ
--	---	---	---	---	----	------------------------------	----------	----------

8. BUDGET DU PLAN STRATEGIQUE 2022-2025

RESULTATS	ACTIVITES	QUANTITES	COUTS UNITAIRES	COUTS ANNUALISES				COUTS TOTAUX
				AN 1	AN2	AN3	AN4	
AXE STRATEGIQUE 1 : L'ANCAR SE MET AU CENTRE DES PROGRAMMES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT NOTAMMENT LE PROGRAMME D'URGENCE DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES								
R1: L'ANCAR PARTICIPE AU VOLET AGROSYLVOPASTORAL DU PROGRAMME EMPLOI JEUNES ET AUTONOMISATION DES FEMMES DU GOUVERNEMENT			5 millions par DZ	35 000 000				35 000 000
	Elaborer, en collaboration avec l'ANPEJ, des projets pour les jeunes demandeurs en fonction de la spécificité des zones	Forfait	20 millions par DZ	140 000 000				140 000 000
	Cartographier les fournisseurs de formation, le contenu de leur curricula pour déterminer les types de partenariats que la Direction de zone va nouer avec les fournisseurs de formation professionnelle en vue d'appuyer les jeunes et les femmes	Forfait	2 millions par DZ	14 000 000				14 000 000

	Formation en gestion des futurs agripreneurs (compétences en comptabilité et calcul des coûts).	500 jeunes formés par zone	120 000 par jeune	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	1 680 000 000
	Organisation de cycles de formation/incubation en entrepreneuriat dans les filières ASPH	500 jeunes formés par zone	120 000 par jeune	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	1 680 000 000
	Voyages d'études ou visites d'échange organisés pour faire visiter aux agripreneurs (50 par Zone) les microentreprises réussies	50 jeunes par zone	3 500 000 par zone		24 500 000		24 500 000	49 000 000
	mise en œuvre d'un Plan d'Accompagnement des Jeunes Agripreneurs	5 millions par zone		35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	140 000 000
	Appuyer technique les jeunes agripreneurs et agripreneuses dans la mise en œuvre de leurs projets (activités de CAR et de soutien technique de la DG)	forfait	150 millions par DZ et 250 millions pour la DG ANCAR par an	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	5 200 000 000
R2: L'ANCAR PARTICIPE AU								0

DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES								
	Identification des Ententes intercommunales responsables des agropoles			0	0	0	0	0
	Signature de conventions pluriannuels entre les DZ et les Ententes intercommunales responsables des agropoles sur la base de programmes d'appui préparés et proposés par les DZ			0	0	0	0	0
	Mise en œuvre des conventions pluriannuelles : L'ANCAR va appuyer les producteurs fournisseurs de produits agricoles aux agropoles, par le développement d'itinéraires techniques du CAR.			1 323 000 000	1 323 000 000	1 323 000 000	1 323 000 000	5 292 000 000

AXE STRATEGIQUE 2 : L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES ADAPTES AUX MUTATIONS ET PERSPECTIVES ACTUELLES DU CONSEIL AGRICOLE ET RURAL

R1: LE CONSEIL AGRICOLE EST DEvenu UN ENJEU ET UN ATOUT POUR LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET LA RESILIENCE CLIMATIQUE	Elaborer un programme de CAR pour appuyer l'insertion à la transition écologique des producteurs : développement de prévisions météorologiques : (prévisions et prévisions météo, syst info sur la biomasse fourragère, système d'informations sur l'existence et la fonctionnalité des points d'eau pastoraux et agropastoraux,	1 consultance		20 000 000				20 000 000
	Renforcement de capacités à travers des formations sur les pratiques agroécologiques (200 jeunes par zone),	200 jeunes par zone	120 000	168 000 000	168 000 000	168 000 000	168 000 000	672 000 000
	Renforcement de capacités pour la transformation et à la conservation de produits agricoles, à la commercialisation des produits éco-biologiques (200 jeunes par zone)	200 jeunes par zone	120 000	168 000 000	168 000 000	168 000 000	168 000 000	672 000 000
	Voyage d'étude international (5 jeunes par Zone) (billet : 300 000/jeune) perdiem : 200 000 F/J	5 jeunes par zone	1 350 000		47 250 000		47 250 000	94 500 000

R2: L'ANCAR MET EN ŒUVRE SA STRATEGIE D'E-CONSEIL A TRAVERS UN PROGRAMME NATIONAL STRUCTURE EN FONCTION DES ZONES	Elaborer un programme digital de conseil agricole et rural couvrant l'ensemble du pays avec des spécificités en fonction des zones comprenant : - extension de la plateforme de mise en réseau (www.senlouma.org) -diffusion numérique de l'information et du CAR - développement d'une application combinant des informations sur la production et la conservation d'aliments nutritifs accompagnée d'une plateforme de diffusion - développement d'un module sur l'inclusion financière et le microcrédit en partenariat avec UNCDF	Consultance couvrant toutes les zones		75 000 000				75 000 000
	Mise en œuvre du programme digital de conseil agricole et rural couvrant l'ensemble du pays avec des spécificités en fonction des zones : 500 bénéf par zone par an	500 bénéficiaires par zone par an	120 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	420 000 000	1 680 000 000
	collecte des données requises pour les différentes plateformes	forfait annuel		20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	80 000 000
R3: L'ANCAR DEVELOPPE UN PROGRAMME NATIONAL DE RENFORCEMENT								0

DE CAPACITES ET DE DIFFUSION DES CHAMPS ECOLES	Préparation d'un Projet de mise à l'échelle des CEP sur le territoire national sur 3 ou 4 ans qui sera proposé par l'ANCAR à ses partenaires (DRDR, Recherche, Universités, Plateformes paysannes, Projets-programmes, etc.) et soumis aux Partenaires Techniques et Financiers pour financement de la mise en œuvre.	consultance			20 000 000				20 000 000
	Mise en œuvre du projet de mise à l'échelle des CEP sur le territoire national sous forme de contrats de renforcement de capacités avec les prestataires de CAR	forfait			300 000 000	500 000 000	800 000 000	800 000 000	2 400 000 000
R4: L'ANCAR DEVELOPPE EN COLLABORATIO N AVEC LES MINISTERES CONCERNES DES PROGRAMMES SPECIFIQUES ADAPTES A L'EVOLUTION DE LA DEMANDE EN CONSEIL AGRICOLE ET RURAL									0
	Développement et mise en œuvre avec le MEPA de :								0
	• Programme de développement de l'entreprenariat fourrager		couts estimés du programme			100 000 000	200 000 000	400 000 000	700 000 000
	• Programme de développement de l'aviculture rurale		couts estimés du programme			150 000 000	250 000 000	500 000 000	900 000 000
	Développement et mise en œuvre avec le MPEM								0
	• Appui aux jeunes à mettre en place des fermes aquacoles améliorées		couts estimés du programme		100 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	850 000 000

	<ul style="list-style-type: none"> Appui à l'amélioration de l'employabilité des femmes et des jeunes dans la conservation, la transformation et la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles 		coûts estimés du programme	200 000 000	350 000 000	300 000 000	200 000 000	1 050 000 000
	Développement et mise en œuvre avec le MEDD :							0
	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat dans le cadre du Programme d'appui à la transition agroécologique préparé par l'ANCAR 		coûts estimés du programme	30 000 000	50 000 000	50 000 000	100 000 000	230 000 000
	Développement et mise en œuvre avec le Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire							0
	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat dans la mise en œuvre de l'Acte 3 Décentralisation à l'instar du programme de partenariat avec la commune de Ndiob		coûts estimés du programme	30 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	180 000 000
R5: L'ANCAR DEVELOPPE DES PROGRAMMES DE CAR AVEC LE SECTEUR PRIVE	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration et mise en oeuvre par la Direction générale de l'ANCAR de programmes de fourniture de conseil numérique associant l'ANCAR avec les opérateurs téléphoniques, les développeurs informatiques, les fournisseurs de logiciels et 'agrégateurs' de données, spécialisés dans la collecte, la mise en forme puis le partage d'information via des outils numériques 		coûts estimés des interventions des providers	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	200 000 000

MISE EN ŒUVRE DU PSD								
Doter le personnel de l'ANCAR des capacités de concevoir les programmes et projets définis	Préparer et mettre en œuvre un plan de formation du personnel technique de l'ANCAR à la conception et la préparation de projets et programmes de CAR		forfait	300 000 000				300 000 000
Préparer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de communication		consultance et atelier de validation		150 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	300 000 000
Mise en place dispositif suivi évaluation	étude de référence	consultance couvrant toutes les zones de l'ANCAR		100 000 000				100 000 000
	suivi interne				20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
	auto-évaluations participatives annuelles							0
	supervision			10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
	Revue mi parcours	consultance			20 000 000			20 000 000
	Endline	consultance					30 000 000	30 000 000
TOTAL				5 848 000 000	5 945 750 000	6 304 000 000	6 805 750 000	24 903 500 000